

Règles de classement au 01/01/2023
accès d'un grade C2 vers un grade C3

Situation dans le grade C2	Situation dans le grade C3	Ancienneté conservée dans la limite de la durée de l'échelon
12ème échelon	8ème échelon	Ancienneté acquise
11ème échelon	7ème échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
10ème échelon	7ème échelon	Sans ancienneté
9ème échelon	6ème échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
8ème échelon	5ème échelon	Ancienneté acquise
7ème échelon	4ème échelon	Ancienneté acquise
6ème échelon	3ème échelon	Ancienneté acquise